## ANNEXE 4

## FORMULAIRE C

Nom de la piscine :
Rue:
Code Postal :
Localité :
Téléphone :
Fax:
Email:
Nom du Directeur :
Type d'institution : Ecole - Piscine seule - Complexe sportif avec piscine

## RAPPORT ANNUEL ACCIDENTS CORPORELS EN PISCINE

- Année civile : ..... -

Forme d'accident		Туре	d'infrastructure impliquée	
a) Dans l'eau  1) Noyade (issue favorable ou non) 2) Contact avec infrastructure 3) Contact avec autre usager 4) Malaise 5) Contact avec fond 6) Autres:	Nbre	10) 11) 12) 13) 14) 15) 16) 17) 18) 19) Total	Escalier sous eau Carrelage Echelle/main courante Ligne de nage ou corde Grille Structure flottante Toboggan Plongeoir Plot de départ / bord Autres:	Nbre
b) Hors de l'eau (dans le hall du bassin)  1) Glissade/chute sur sol sec 2) Glissade/chute sur sol mouillé 3) Contact avec infrastructure 4) Contact avec autre usager 5) Malaise 6) Autres	Nbre	10) 11) 12) 13) 14) 15) 16) 17) 18) 19) 20) 21) Total	Structure sous toboggan  Escalier Carrelage/maçonnerie Colonne Banc Echelle/main courante Portes Toboggan Plongeoir Plot de départ / bord Pédiluve Autres:	Nbre

Forme d'accident		Type d'infrastructure impliquée		
Autre endroit : O Douche	<ul><li>Toilet</li></ul>	ttes	O Hall d'entrée	
O Cafétéria O Autres	0 Vesti		O Tribune	Section of the sectio
	Nombre			Nombre
<ol> <li>Glissade/chute sur sol sec</li> <li>Glissade/chute sur sol mouillé</li> <li>Contact avec infrastructure</li> <li>Contact avec autre usager</li> <li>Malaise</li> <li>Autres :</li> </ol>		10) Structur 11) Escalier 12) Carrelag 13) Colonne 14) Banc 15) Echelle/ 16) Portes 17) Tobogga 18) Plongeo 19) Plot de o 20) Pédiluve 21) Autres : Total		
Types de lésions		10001		
				Nombre
☐ Décès par noyad	le			
☐ Décès par autre				
☐ Lésion aux yeux				
□ Intoxication				
☐ Début de noyade	<del>.</del>			
□ Fracture				
□ Piqûre				
☐ Lésions cutanées	3			
□ Brûlure				
□ Contusion				
Autres:				
Mesures de prévention adoptées ou	à adopter			
☐ Modification d'organisation	1 du travail		Renforcement surv	eillance
☐ Modification d'infrastructure		☐ Rappel des consignes		
□ Aucune			Autres:	
	re			

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 déterminant les conditions intégrales relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial lorsque la surface est inférieure ou égale à 100 m² ou la profondeur inférieure ou égale à 40 cm, utilisant exclusivement le chlore comme procédé de désinfection de l'eau.

Signature du Directeur: .....

Namur, le 13 juin 2013.

Date : ...../.....

Le Ministre-Président, R. DEMOTTE